

Nombre de membres**en exercice:** 35**Séance du 03 septembre 2020**

L'an deux mille vingt et le trois septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 27 août 2020, s'est réunie à la salle des fêtes de Trizac sous la présidence de Valérie CABECAS

Présents : 30**Sont présents:** Pierre POUGET, Christophe RAYNAL, Charles RODDE, Jean-Paul BESSE, Christelle CAYZAC, Jean MAGE, Agnès MATHIEU, Christophe PALLUT, Guy LOUBEYRE, Danièle MANDON, Jean-Maurice EMORINE, Jean-Louis MARANDON, Chrystèle SERRE, Yves BAFOIL, François BOISSET, Laurence BOUE, Annie DUMONT, Jean-Luc FERRARI, Gilles LEYENDECKER, Bernard PELISSIER, Karine RODDE-DESPRATS, Sophie RONGIER, Bernadette STOCK, Gérard RODDE, Blandine VAN-DYCK, Jean-Paul MALBEC, Gilbert MOMMALIER, Eric DOLLE, Louis TOTY, Valérie CABECAS**Votants:** 34**Représentés:** Christian FLORET par Jean-Louis MARANDON, Elodie JUILLARD par Laurence BOUE, Pascal PAGES par Bernard PELISSIER, Jean-Pierre RISPAL par Bernadette STOCK**Secrétaire de séance:** Charles RODDE**Objet: Signature de la convention financière 2020 du contrat de ruralité Haut Cantal Dordogne - 2020 099**

Madame la Présidente expose à l'assemblée que la convention financière du Contrat de Ruralité Haut Cantal Dordogne doit être signée au titre de l'année 2020.

Elle donne la liste des actions inscrites sur l'année 2020 sur le territoire de la Communauté de Communes :

Axe	Action	Maître d'Ouvrage	Montant Total €	Montant € FSIL 2020 sollicité
Améliorer la qualité des espaces publics dans les pôles de services	2.2.2 rénovation partielle du couvent Saint Joseph	Commune de Menet	320 345	20 000
Favoriser l'installation de nouvelles activités et de nouvelles populations	3.2.3 Aménagement des réserves foncières de la ZA du Coudert : extension du réseau d'eaux pluviales	CC Pays Gentiane	11 640	9 312
Développer les rencontres et le vivre ensemble	6.2.2 création d'une structure polyculturelle incluant école de musique et danse et bâtiments pour les services de la CCPG	CC Pays Gentiane	4 000 000	58 188
TOTAL FSIL 2020				87 500

Le contrat de ruralité n'offrant pas la possibilité d'inscrire de nouvelles actions et afin d'éviter de perdre des fonds, Madame la Présidente propose de réaffecter les sommes prévues sur l'action Création d'une structure polyculturelle incluant école de musique et danse et bâtiments pour les services de la CCPG sur l'action Rénovation partielle du couvent Saint Joseph.

Madame la Présidente propose de valider au titre de l'année 2020 la répartition suivante :

Axe	Action	Maître d'Ouvrage	Montant Total €	Montant € FSIL 2020 sollicité
Améliorer la qualité des	2.2.2 rénovation partielle du couvent	Commune de Menet	320 345	78 188

espaces publics dans les pôles de services	Saint Joseph			
Favoriser l'installation de nouvelles activités et de nouvelles populations	3.2.3 Aménagement des réserves foncières de la ZA du Coudert : extension du réseau d'eaux pluviales	CC Pays Gentiane	11 640	9 312
TOTAL FSIL 2020				87 500

Pour rappel, les communes sont Maîtres d'Ouvrages de leurs opérations et doivent déposer un dossier de demande de subvention avant le démarrage des travaux.

Après en avoir délibéré, par 32 voix Pour et 1 abstention (Guy Loubeyre), le conseil communautaire décide :

- d'approuver les actions présentées au Contrat de Ruralité Haut Cantal Dordogne au titre de l'année 2020
- de solliciter l'État pour la signature de la convention financière 2020
- d'autoriser Madame la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Objet: Adhésion de la communauté de communes à la plateforme d'initiatives locales Cantal Initiatives - 2020_100

Madame la Présidente expose à l'assemblée que la Communauté de Communes a été sollicitée pour une adhésion à la plateforme d'initiatives locales, Cantal Initiatives. Cantal Initiatives est une structure adossée à la CCI du Cantal qui a vocation de permettre à de futurs chefs d'entreprise de concrétiser leur projet par un accueil, un accompagnement, un suivi personnalisé et une aide financière avant la création et dans les 6 premières années de développement de l'entreprise. La structure propose notamment des prêts à taux zéro d'un montant compris entre 3000 € à 15000 €. Les modalités d'adhésion sont fixées à 0,30 € par habitant pour l'année 2020, soit un coût de 2055,90 € pour la Communauté de Communes qui comporte 6 853 habitants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- d'adhérer à la plateforme Cantal Initiatives pour un coût de 0,30 € par an par habitant pour une durée de 3 ans
- de mandater Madame la Présidente pour signer toutes pièces nécessaires à cette démarche

Objet: Attribution marché projet de conception d'un circuit innovant de visite en réalité virtuelle pour la valorisation touristique du château d'Apchon - 2020_101

Vu la réglementation des marchés publics,
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et notamment l'article 27,

Madame la Présidente expose qu'une consultation, en procédure adaptée, pour le marché de création d'un parcours de visite innovant avec réalité virtuelle pour la valorisation touristique du Château d'Apchon a été lancé en mars dernier.

L'Avis d'Appel à Candidatures a fait l'objet de la publicité suivante :

- Journal LA MONTAGNE - Edition Cantal du 4 mars 2020

- Dématérialisation de la procédure sur www.centreofficielles.com le 28/02/2020 modifié le 26/03/2020

La date de limite de réception des candidatures était initialement fixée au 10/04/2020 puis en vertu de l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, la date limite de remise des offres a été modifiée et fixée au 10 juillet 2020 à 16h00.

Dix plis ont été reçus dans les délais. La commission MAPA -Marché en procédure adaptée- s'est réunie le 3 septembre 2020 afin d'ouvrir les plis, analyser les offres et proposer l'attribution du marché.

Madame la Présidente précise que conformément à l'Avis d'appel à candidatures et au règlement de consultation, les critères de sélections étaient :

- Références des candidats et méthodologie d'intervention 50 %
- Le délai d'exécution proposé 10 %
- Le coût des prestations 40 %

Après ouverture des plis, analyse des offres, la commission MAPA propose de valider le procès-verbal et le classement des offres ci-dessous :

	Note maximum	1- MAZEDA (44)	2 - SARL Laurent Baleydi er (63)	3- ORPHEO (38)	4- RENDR	5- NOVEL AB (69)	6- E-Magins (69)	7 -Horizon Expériences Augmentées (75)	8 -SHARP FRAME (59)	9 -OREKA Ingénierie (50)	10 -SARL EXPERT 3D (47)
Pertinence des méthodes, moyens utilisés 50%	10	8	5	9	7	8	6	7	7	7	7
Délai d'exécution proposé 10%	2	2	1	2	2	2	0,5	2	2	1	1,5
Coût des prestations 40%	8	4,93	8	7,02	7,91	6,44	4,89	4,92	5,63	4,57	5,63
Total	20	14,93	14	18,02	16,91	16,44	11,39	13,92	14,63	12,57	14,13
Classement retenu		4	7	1	2	3	10	8	5	9	6

La commission propose ainsi de retenir l'offre la mieux disante et de confier la mission au cabinet mandataire ORPHEO GNB -6 rue Valérien Perrin -38170 SEYSSINET-PARISSET dont le coût de la prestation s'élève à 63 865 € HT (76 638 € TTC).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- retenir pour le marché de création d'un parcours de visite innovant avec réalité virtuelle pour la valorisation touristique du Château d'Apchon, la proposition du cabinet ORPHEO pour un montant 63 865 € HT.
- de mandater Madame la Présidente pour signer le marché avec ORPHEO et toutes pièces utiles au bon déroulement de l'opération.

Objet: Avenants aux marchés de travaux pour l'aménagement d'un accueil dédié au train touristique avec rénovation du quai et de la marquise - 2020_102

Madame la Présidente expose à l'assemblée que les travaux d'aménagement de l'accueil dédié au train touristique avec rénovation du quai et de la marquise dans l'ancienne salle de réunion ont repris en juin 2020 suite à l'épisode Covid. Les travaux intérieurs sont terminés depuis fin juillet 2020. Les travaux extérieurs sont toujours en cours. Elle précise que deux avenants au marché de travaux du lot 2 Démolition - Gros œuvre - Enduits de façades et lot 3 Restauration de Ferronnerie sont nécessaires car des adaptations techniques sont obligatoires sur la marquise (plus-value prescellement maçonnerie pour fixation de la marquise, moins-value sur les 4 têtes de poteaux et plus-value renfort de structures).

Madame la Présidente donne lecture des avenants à signer :

Lot 2 - Démolition - Gros œuvre - Enduits de façade Marc FROSIO

Montant du marché 20 948.20 HT

Objet de l'avenant :

- travaux en plus-value : prescellement des fixations de la marquise suite aux observations du lot 3 (+ 3 600 HT)

Montant de l'avenant : 3 600 HT

Nouveau montant du marché : 24 548.20 HT

Lot 3 - Restauration de ferronnerie CONSTRUCTION SAINT ELOI

Montant du marché 186 542.83 HT

Objet de l'avenant :

- travaux en moins-value : annulation du remplacement des 4 têtes de poteaux de la marquise prévu en option (-34 000 HT)

- travaux en plus-value : renforts de structure de la marquise (+ 13 330.82 HT)

Montant de l'avenant : - 20 669.18

Nouveau montant du marché : 165 873.65 HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- de valider les avenants du lot 2 - Démolition - Gros œuvre - Enduits de façades confié à Marc Frosio et 3 - Restauration de ferronnerie confiée à Construction Saint Eloi
- d'autoriser Madame la Présidente à signer les avenants aux marchés de travaux

Objet: Acquisition par la communauté de communes du bâtiment de la gare et de la parcelle attenante - 2020_103

Madame la Présidente expose à l'assemblée que la commune de Riom-ès-Montagnes met à la disposition de la communauté de communes, à titre gratuit, les locaux situés place de la gare, siège de l'EPCI.

Madame la Présidente précise que la commune a manifesté, par délibération du 27 août 2020 n° 2020-061, son souhait de vendre à l'euro symbolique le bâtiment de l'ancienne gare SNCF (parcelle n° 430) et la parcelle de terrain attenante (n°419).

Madame la Présidente précise que cession à l'euro symbolique est assortie de deux conditions :

- la communauté de communes s'engage à ce que ce bâtiment soit toujours utilisé dans le cadre de la réalisation d'un service public ;
- la commune de Riom-ès-Montagnes dispose d'un droit de préférence pour l'acquisition de ces parcelles dans l'hypothèse où la communauté de communes souhaiterait les mettre en vente à l'avenir.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- d'accepter de la commune de Riom, l'offre de vente pour l'euro symbolique du bâtiment de l'ancienne gare SNCF et la parcelle de terrain attenante - parcelles n° 430 et 419,
- de prendre en charge les frais d'actes,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer l'acte notarié et toute pièce nécessaire

pour mener à bien l'opération.

Objet: Approbation du bilan annuel 2019 des contrôles d'assainissement non collectif - 2020_104

Madame la Présidente expose à l'assemblée que le Service Public de l'Assainissement Non Collectif mis en place par la Communauté de Communes du Pays Gentiane doit faire l'objet d'un rapport annuel.

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée le domaine d'action du SPANC :

- il réalise l'inventaire et le diagnostic des installations d'assainissement autonome existantes en vue de mettre en place le suivi périodique de celles-ci
- il prend en charge l'aspect technique et administratif pour la mise en place des installations neuves
- il assure l'animation et le pilotage des opérations de réhabilitations groupées

Madame la Présidente présente à l'assemblée le rapport qui retrace le bilan des contrôles réalisés sur les installations existantes et les installations neuves au titre de l'année 2019 sur chaque commune de la Communauté de Communes.

Madame la Présidente propose donc à l'assemblée d'approuver le rapport 2019 relatif aux contrôles réalisés en matière d'assainissement non collectif.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- d'approuver le rapport 2019 concernant l'assainissement non collectif
- de mandater Madame la Présidente pour signer toute pièce utile pour ce dossier.

Objet: Nomination d'un délégué à l'agence technique départementale Cantal Ingénierie et Territoires - 2020_105

Vu les statuts de Cantal Ingénierie et Territoires,

Madame le Présidente expose à l'assemblée qu'il convient suite aux élections, de procéder à la nomination d'un élu de la communauté de communes qui représentera la collectivité lors des instances décisionnelles de l'Agence Départementale « Cantal Ingénierie et Territoires » .

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- de nommer
- M. Jean-Paul MALBEC

Objet: Désignation d'un nouveau délégué suppléant au comité syndical du PNRVA - 2020_106

Madame la Présidente expose à l'assemblée que par délibération n°2020-064 du 30 juillet dernier, le conseil communautaire a désigné Mme Valérie CABECAS, déléguée titulaire et M. Yves BAFOIL, délégué suppléant au comité syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Elle précise que M. Yves BAFOIL étant déjà délégué pour la commune de Riom-ès-Montagnes, il convient de procéder à la nomination d'un nouveau délégué suppléant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- de nommer Sophie RONGIER, délégué suppléant au comité syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer toute pièce nécessaire pour mener à bien l'opération.

Objet: Modification statuts de l'EPIC Office de tourisme - 2020_107

Madame la Présidente expose à l'assemblée qu'il convient de modifier les statuts de l'EPIC office de tourisme afin d'actualiser les dates de délibérations suite aux élections et de moderniser les intitulés des associations et organisations professionnelles intéressées par le tourisme (article 5 des statuts – Comité de Direction).

Madame la Présidente propose de valider les nouveaux intitulés comme suit :

Associations et organisations professionnelles intéressées par le tourisme	
Anciens intitulés	Nouveaux intitulés
Comité des fêtes et animations	Associations évènements touristiques
Hébergeurs	Hébergeurs
Commerçants	Commerçants
Balade en Auvergne	Prestataires activités touristiques
Zone nordique du Haut Cantal	Activités sports ou sorties hivernales
Producteurs	Producteurs
Patrimoine Naturel / Culturel	Patrimoine Naturel / Culturel

Elle précise que les autres articles des statuts restent inchangés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- de valider l'actualisation des statuts de l'EPIC office de tourisme figurant en annexe
- d'autoriser Madame la Présidente à signer toute pièce nécessaire pour mener à bien l'opération.

Objet: Comité de direction de l'EPIC Office de tourisme - Modification de la liste des socio-professionnels - 2020_108

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date 24 septembre 2004 portant création d'un Office de Tourisme intercommunal sous forme d'Etablissement Public à caractères Industriel et Commercial (EPIC),

Vu la délibération du 26 novembre 2004 portant sur la détermination du nombre de siège du Comité de direction de l'Etablissement Public à caractères Industriel et Commercial et la nomination des délégués,

Vu la délibération du 24 février 2005 arrêtant la création par le Président de la Communauté de communes du Pays Gentiane de l'Office de Tourisme du Pays Gentiane,

Vu la délibération du 03 septembre 2020 du Conseil Communautaire du Pays Gentiane modifiant les statuts de l'Office de Tourisme du Pays Gentiane,

Vu les statuts de l'EPIC Office de Tourisme du Pays Gentiane,

Madame la Présidente expose à l'assemblée que suite à la modification des intitulés des associations et organisations professionnelles intéressées par le tourisme (article 5 des statuts – Comité de Direction), il convient de renouveler la liste des socio-professionnels pour les six années à venir.

Elle présente la liste proposée pour siéger au comité de direction de l'office de tourisme :

Associations et organisations professionnelles intéressées par le tourisme		
Associations évènements touristiques	Titulaire	Christian AGUILERA - Vie et Montagne
	Suppléant	Laurent BARBAT - Condat sports et loisirs
Hébergeurs	Titulaire	Laurence VEREME - Chez Juliette et Geraud
	Suppléant	Mickael DURDU - La Rucho cantalienne
Commerçants	Titulaire	Patrick BORNES - Boucherie Bornes
	Suppléant	Pierre Olivier DEMAZOIN - La cave du p-o
Prestataires activités touristiques	Titulaire	Tristan BROHAN - Gentiane express
	Suppléant	Michel LESMARIE - Quad rando15
Activités sports ou sorties hivernales	Titulaire	Guillaume VERNET - Truite area
	Suppléant	Anne Sophie PLOCQ - nordicateam
Producteurs	Titulaire	Christian MERCIER - Earl Mercier
	Suppléant	Evelyne VALARCHER - L'échappée bulles
Patrimoine Naturel / Culturel	Titulaire	Pierre MARANDON - Fédération de randonnée
	Suppléant	Jean-Jacques CASSES - Apchon patrimoine au coeur

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- de valider la nouvelle liste des socio-professionnels membres du comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme
- de mandater Madame la Présidente pour signer tout document et prendre toute mesure utile pour mener à bien l'opération.

Objet: Service CLIC du Haut Cantal - Création d'un emploi occasionnel - 2020_109

Madame la Présidente expose à l'assemblée qu'il conviendrait de recruter du personnel occasionnel au sein du service du CLIC pour assurer des missions de secrétariat, accueil physique et téléphonique afin de faire face à un surcroît occasionnel de travail en raison de l'absence pour raison de santé d'une des deux assistantes sociales.

Elle précise qu'un poste serait nécessaire, à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires pour une période de trois mois renouvelables, à compter du 7 septembre. La rémunération serait basée sur l'indice brut 340, indice majoré 321.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le conseil communautaire décide :

- de recruter au sein du service du Clic un agent occasionnel pour assurer des missions de secrétariat, accueil physique et téléphonique
- de créer un emploi occasionnel pour une période de trois mois renouvelables, à compter du 7 septembre, dont la rémunération sera basée sur l'indice brut 340, indice majoré 321
- d'autoriser Madame la Présidente à signer le contrat de travail et toute pièce utile

Objet: Approbation du contrat de délégation de service public ayant pour objet l'exploitation d'un centre équestre en application des articles L1411-1 et suivants du CGCT - 2020_110

Le conseil communautaire,

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-050 du conseil communautaire en date du 12 mars 2020 approuvant le principe de passation d'un contrat de délégation de service public ayant pour objet l'exploitation d'un centre équestre en application des articles L1411-1 et suivants du CGCT - Centre équestre situé Route de Riom-ès-Montagnes 15190 CONDAT - Exploitation avec les moyens (cavalerie, matériel, humain) fournis par l'exploitant, et d'en lancer la procédure correspondante,

Vu le procès-verbal de la réunion de la Commission d'examen du 26 mai 2020, désignée par délibération n° 20140520-DE-197 du 20 mai 2014 en application de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, procès-verbal relatif à la liste des candidats admis à proposer une offre,

Vu le procès-verbal de la réunion de la Commission d'examen du 02 juillet 2020, relatif à l'analyse et au classement des offres reçues,

Vu le rapport motivant le choix du candidat daté du 17 août 2020,

Vu le projet de contrat de délégation de service public et les documents qui lui sont annexés,

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- d'approuver le contrat de délégation de service public établi selon les procédures codifiées au Code Général des Collectivités Territoriales dans ses articles L 1411-1 et suivants confiant l'exploitation d'un centre équestre situé Route de Riom-ès-Montagnes - 15190 Condat, à Madame Lucile MECHIN, domiciliée à Laspialade - 63850 St-Genes Champespe.
- d'autoriser Madame la Présidente à signer le dit contrat et toute pièce utile au bon déroulement de l'opération.

Objet: Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2020 pour le remplacement du mode de chauffage de l'office de tourisme - 2020_116

Madame la Présidente expose à l'assemblée que les priorités nationales retenues pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 sont les suivantes :

- projets relatifs à la transition écologique: il s'agit de poursuivre les efforts concernant deux axes du grand plan d'investissement déjà soutenus par la DSIL, rénovation énergétique des bâtiments publics et développement de nouvelles solutions de transports. Lutte contre l'artificialisation des sols en soutenant le réaménagement des espaces publics contre les îlots de chaleur ou les friches industrielles,
- projets ayant trait à la résilience sanitaire: renforcement des capacités des territoires à faire face à des crises sanitaires de grande ampleur. Notamment financement de maisons de santé pluriprofessionnelles, mise aux normes des équipements sanitaires et travaux d'assainissement,
- projets visant à soutenir la préservation du patrimoine public historique et culturel: classé et non classé, notamment afin de favoriser l'attractivité et le développement des territoires ruraux.

Madame la Présidente expose que le mode de chauffage du bâtiment de l'office de tourisme du

Pays Gentiane est obsolète et extrêmement énergivore. Elle propose de remplacer ce mode de chauffage afin de ne plus être dépendant des énergies fossiles et de recourir à une alternative plus écologique.

A ce titre une étude comparative entre deux modes de chauffage économe en énergie est en cours de réalisation. Il est envisagé le recours aux solutions techniques suivantes :

- remplacement de la chaudière fuel par une pompe à chaleur
- ou remplacement de la chaudière fuel par une chaudière à plaquettes ou granulés

Madame la Présidente précise que le remplacement de ce mode de chauffage peut faire l'objet de financements auprès de la DSIL 2020 pour un taux de 80%.

Elle propose de solliciter l'Etat au titre de la DSIL 2020 sur la base suivante :

DEPENSES		RECETTES		
	Montant HT		Montant HT	Taux %
Travaux remplacement chaudière et radiateurs OT	50 000,00	Etat DSIL 2020	40 000,00	80%
		Autofinancement	10 000,00	20 %
TOTAL	50 000,00	TOTAL	50 000,00	100 %

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- de valider le principe du changement du mode de chauffage de l'office de tourisme
- de solliciter l'Etat au titre de la DSIL à hauteur de 40 000 € pour un taux de 80 %
- de mandater Madame la Présidente pour signer toutes pièces utiles à cette démarche